

Arrondissement de  
Montbrison

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers  
présents : 15

Nombre de conseillers  
représentés : 2

Guy FRANÇON  
Cassandre JANVIER  
Antoine ROBERT  
Brigitte FERRET  
Jean Claude MAZUEL  
Dominique MANGEL  
Huguette BADAR  
Dominique JAY  
Albert RAMBAUD  
Christelle PETIT  
Yolande LAROUX  
Laurent JOONNEKINDT  
Bernadette de LENGAIGNE  
Gilles BERCET  
Laurent PERES  
Procurations : Guy TISSEUR à Dominique MANGEL  
Martine AVERNA à Brigitte FERRET  
Absents : Estelle RIVAL  
Christian CHAPELON  
Secrétaire de séance : Mme FERRET

**20190501 TAXE D'AMENAGEMENT APPLICATION D'UN TAUX SUIVANT DES SECTEURS DEFINIS**

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les Métropoles qui exercent les compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme.

En Conseil Communautaire en date du 4 octobre 2018, le Conseil Métropolitain a validé les taux à appliquer sur la part locale de la taxe d'aménagement des 53 communes et notamment pour Saint-Bonnet-les-Oules avec un taux à 5%.

Toutefois, Monsieur le Maire propose d'instaurer un taux de 2 % quant à la taxe d'aménagement appliquée sur les parcelles AH 139 AH 173 AH 167 AH 166.

**APPROBATION UNANIME**

**20190502 INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE CLOTURE ET DE RAVALEMENT DE FACADE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement de façades et les travaux d'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière.

**APPROBATION UNANIME**

**20190503 ANNULATION DE LA DELIBERATION 20190103**

**NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE MUSEE DE LA FERME FOREZIEENNE ATELIER DE POTERIE TERRE D'ARGILE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2010103 du 8 janvier 2019 portant mise à disposition d'une auto-laveuse pour l'association de l'atelier de poterie.

Il s'avère que le nom de cette association est erroné ; il convient donc de rectifier la convention et d'approuver à nouveau la mise à disposition pour le musée de la ferme forézienne Atelier de poterie Terre d'argile

**ACCORD UNANIME**

**20190504 DECISION MODIFICATIVE AJOUT DE CREDIT POUR AMORTISSEMENT DE LA BALAYEUSE**

Diminution du compte D 615231 entretien de la voirie pour 1 598.82 €

Augmentation du compte D 6811 amortissement pour 1 598.82 €

Diminution du compte R 10226 taxe d'aménagement pour 1 598.82 €

Création du compte R 28041411 amortissement pour 1 598.82 €

**ACCORD UNANIME**

**20190505 DUREE D'AMORTISSEMENT - ACQUISITION MUTUALISEE D'UNE BALAYEUSE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20180703 portant signature d'une convention pour l'acquisition mutualisée d'une balayeuse entre la collectivité, la commune de Chamboeuf, celle de St Galmier et celle de Chazelles-sur-Lyon.

Il convient aujourd'hui de décider de la durée d'amortissement de cette acquisition (laquelle s'élève pour la commune à 3 197.65 €).

Monsieur le Maire propose une durée d'amortissement de 2 années.

**ACCORD UNANIME**

**20190506 SIEL ECLAIRAGE STADE DE FOOT**

**Financement**

<b>Eclairage stade de foot version LED</b>	<b>Montant HT</b>	<b>%PU</b>	<b>Participation Commune</b>	<b>Participation SEM</b>
	<b>72 634 €</b>	<b>71.0</b>	<b>51 570 €</b>	<b>0€</b>

**ACCORD UNANIME**

**20190507 COLUMBARIUM AUTORISATION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire expose la demande de M. et Mme RIMOUR de vouloir acquérir une case du columbarium afin d'y accueillir, au temps imparti, leurs cendres respectives.

Le règlement actuel du columbarium, établi en date du 6 mai 2008, stipule que seules peuvent être reçues les urnes contenant les cendres des personnes décédées résidant la commune ou dont la famille réside dans la commune .

M. et Mme RIMOUR ne sont plus domiciliés sur Saint-Bonnet-les-Oules. Toutefois, ils ont vécu sur la commune pendant plus de 20 années et ont participé très activement à la vie associative

Monsieur le Maire propose donc d'accéder à leur requête à titre exceptionnel.

**ACCORD UNANIME AUTORISATION EXCEPTIONNELLE**

**20190508 CONVENTION PETITE ENFANCE**

Monsieur le Maire expose que, suite à l'intégration de la commune au sein de Saint-Etienne Métropole au 1er janvier 2017, et en attente de la dissolution de l'ex-CCPSG, la communauté de communes Forez-Est assurait la gestion provisoire des structures petite enfance des communes de Saint-Bonnet-les Oules, Saint-Galmier et Chambeuf.

Aujourd'hui il convient de redéfinir les modalités de gestion et donc de signer une nouvelle convention.

**AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

**20190509 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de solliciter le Département de la Loire pour une aide financière relative aux opérations d'aménagement d'un city stade, de reconstruction de 2 courts de tennis et création d'un Padel, de création d'une chaufferie et amélioration de l'accessibilité PMR au sein de l'Eglise et de réalisation d'un système de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire rappelle que toutes ces opérations sont ou seront prochainement lancées en consultation.

**APPROBATION UNANIME POUR SOLLICITER LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE AU TITRE DE L'ENVELOPPE TERRITORIALISEE**

**Divers**

Soutien sera adressé à Mme FAVARD, dans le cadre du devenir des comptables publics

Réunion publique STAS Mercredi 5 juin à 19h30 salle sylvestre

Point sur les travaux : la Côte et RD 54

Le Maire,

Guy FRANÇON